



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 29/06/2021	Dossier complet le : 29/06/2021	N° d'enregistrement : 2021-5460

1. Intitulé du projet

Projet Massenet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°39	Surface Plancher : 10 000m ² < env. 11 000m ² < 40 000m ² Superficie du site : 31 154m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site accueillait initialement l'ancienne école d'architecture de Nantes. Construite en 1974, elle a été abandonnée en juillet 2009 avec le déménagement de l'école sur l'île de Nantes. Les bâtiments ont été détruits en 2011. Le site du projet est actuellement en friche. Au Nord, le site est occupé par des jardins partagés informels.

Un Espace Boisé Classé compose également près de 1/3 du site.

Le projet vise la création d'environ 156 logements sur 5 bâtiments collectifs (du R+2 au R+8). Le projet comprendra 25 % de logements locatifs sociaux, dont 10% de logements personnes âgées, et 10 % de logements abordables.

Le stationnement sera exclusivement géré en sous sol via un parking souterrain d'environ 145 places sur deux niveaux. L'entrée/sortie du parking sera organisé en un seul point. Le projet est accessible via la rue Massenet.

L'ouest du projet et l'espace boisé situé au Nord Ouest sera rétrocédé à Nantes Métropole. Il comprendra des jardins partagés,

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'augmenter l'offre de logement sur le secteur. L'intégration du projet dans son environnement est une priorité. La qualité architecturale et paysagère est donc au coeur du projet. L'ensemble des espaces boisés classés est conservé. La place de l'automobile sera limitée (voirie d'accès, stationnement dans un parking souterrain). Le projet valorise les cheminements piétons et les connexions vers la vallée du Cens.

Le projet prévoit également d'intégrer des jardins partagés avec pour objectif de relocaliser les jardins existants.

Le projet répond aux objectifs du PLUM et de l'OAP Massenet. La conception du projet a fait l'objet d'une étroite collaboration avec Nantes Métropole mais aussi de plusieurs ateliers de concertations avec les riverains et associations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs tranches de travaux.

Ils commenceront par la mise en place de protection des arbres conservés (notamment au niveau des Espaces Boisés Classés) et la libération des emprises.

Les travaux de terrassement du nouveau parking souterrain suivront puis les travaux de Gros Oeuvre débuteront.

La gestion des eaux pluviales sera assurée dès le début du chantier afin d'éviter l'apport de matière organique vers le milieu naturel. Si cela s'avère nécessaire une gestion temporaire des eaux pluviales sera mise en place. Un filtre à paille ou équivalent sera maintenu à l'exutoire durant toute la durée des travaux.

Les installations de chantier seront contenues dans l'emprise des travaux.

Dans la mesure du possible les circulations piétonnes vers le Cens seront maintenues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, une copropriété sera constituée pour s'occuper des espaces extérieurs de la copropriété (voirie de desserte, espaces verts, bassins, cheminements...). Elle sera en charge de l'entretien des bassins et des ouvrages de gestion associés, des cheminements, des placettes et des espaces verts.

Les futures emprises publiques à l'Ouest du projet, ainsi que l'espace boisé classé situé au Nord, seront rétrocédées à Nantes Métropole qui assurera en assurera la gestion et l'entretien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Le dossier sera transmis à la DDTM lors du dépôt du Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site :	31 154m ²
Surface Plancher créée :	11 000m ² de SDP

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

44 Rue Massenet
44 300 Nantes

Parcelle cadastrée n° OS 415

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 1 ° 5 6 ' 5 " 61 Lat. 4 7 ° 2 4 ' 1 6 " 59

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1km à l'Ouest de la ZNIEFF de type II "Vallée de l'Erdre et Marais de l'Erdre" (n°520006643); à 1km à l'Est de la ZNIEFF de type II "Vallée du Cens" (n°520006626) ; à 1.7km au Sud de la ZNIEFF de type I "Vallée du Gesvres" (n°520013092); à 1km à l'Ouest de la ZNIEFF de type I "Rives de l'Erdre à la Houssinière et à l'embouchure du Cens" (n°520015275).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Nantes par rapport au transport terrestre et à l'aéroport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'un diagnostic Zone Humide. Aucune zone humide n'a été référencée sur site

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation en Loire Atlantique. Le projet se situe en dehors du zonage du PPRI de la Loire Aval et hors PPRI de l'Erdre Le PPRI Loire Aval est approuvé depuis le 31 mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La propriété de la Houssinière (site inscrit) se situe à 1km à l'Est du projet. La vallée de l'Erdre (site inscrit et classé) se situe à 2.6km au Nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3.8km au Nord des sites Natura 2000 "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR 5212002- Directive Oiseaux) et "Estuaire de la Loire" (FR 5210103 - Directives Oiseaux) ; et à 7km au Sud du site Natura 2000 "Marais de l'Erdre" (FR 5212004 - Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vallée de l'Erdre (site inscrit et classé) se situe à 2.6km au Nord du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking souterrain est réalisé sur 2 niveau de sous sol. Celui ci pourrait impliquer un captage des eaux d'exhaure en phase chantier et en phase d'exploitation. Un diagnostic Hydrogéologique sera réalisé pour identifier l'impact potentiel. Si des eaux d'exhaures devaient captées elles seraient ré-infiltrées sur le site du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part les terrassements du parking souterrain et des bâtiments le projet sera excédentaire en matériaux. Ces matériaux seront évacués dans les filières de traitement adaptées. Une valorisation des matériaux sera également étudiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de bâtiments. Ces constructions et leur viabilisation entraîneront la consommation de matériaux de construction (béton, enrobé...). A noter que le projet vise le label "Biosourcé - Niveau 1"
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la conservation et la valorisation des espaces boisés classés. Des arbres seront plantés sur l'emprise du projet (essences variées) et des espaces verts seront créés. Des espaces actuellement imperméabilisés seront désimperméabilisés. Les espaces boisés au Nord et au centre du projet seront rendu public et feront l'objet d'un plan de conservation. Des bassins aériens d'infiltrations seront créés. Au global, le projet sera favorable à création de biodiversité avec la création
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de requalification du site n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur les sites Natura 200 situés aux alentours.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et les rejets des eaux pluviales après ruissellement devront être qualitatifs. Dans ce cadre, il est prévu une gestion des eaux pluviales majoritairement aérienne (bassins aériens, noues de collecte...). Le projet améliorera la gestion des eaux pluviales du site avec une gestion d'une pluie cinquentennale sur l'emprise de l'opération. Les Espaces Boisés Classés sont conservés et des arbres seront plantés dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une servitude aéroportuaire est associé au site du projet. Le projet n'aura pas d'impact vis à vis de cette servitude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de sismicité 3 (modéré). Il est situé hors zone de PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation) de l'Erdre et de la Loire Aval
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé à proximité d'un site BASOL et d'un site BASIAS. Le site n'est pas soumis à un plan de prévention des risques technologiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'environ 156 logements susceptible d'engendrer des déplacements domicile travail en HPM et HPS. Une étude de circulation a été réalisée (cf annexe). Il a été estimé que le projet induirait 660v/j (63 en HMP et 65 en HPS). L'impact attendu sur le réseau de voirie environnant est relativement limité
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendrera du bruit. Néanmoins les horaires seront définies de manière à limiter les nuisances sur le voisinage. En phase opérationnelle le projet ne sera pas source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux les terrassements du parking souterrain et des bâtiments pourront engendrer ponctuellement des vibrations. En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs seront éclairés au niveau des cheminements intérieurs permettant l'accès aux bâtiments. Les cheminements d'accès au Cens ne seront pas éclairés. L'éclairage du projet sera purement fonctionnel. Il sera dirigé vers le sol et sera positionné de manière à ne pas présenter d'impact sur la végétation. Les plages horaires d'éclairage seront également étudiées finement de manière à limiter cet impact.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, la démolition du bâtiment existant et les terrassements, les engins et matériels de chantiers pourront engendrer ponctuellement des émissions de poussières et des émissions de CO2. En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit deux rejets des eaux pluviales régulés vers la vallée du Cens. Ces rejets seront limités à 3l/s/ha jusqu'à une pluie cinquantennale. A noter que le projet n'a pas de gestion des eaux pluviales à l'heure actuelle. La mise en place d'ouvrages hydrauliques aura tendance à améliorer l'existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées des logements seront rejetées vers le réseau EU existant sur le site de la Perverie à l'Est de l'opération. Ces eaux usées seront traitées dans la station d'épuration de la Tougas sur la ville de Saint Herblain. Celle-ci collecte les effluents de tout le nord de l'agglomération de Nantes. C'est une station de type boues activées d'une capacité de 600 000 équivalents-habitants. Elle est en capacité de recevoir et traiter les eaux usées du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier engendrera des déchets qui seront triés, suivis et envoyés dans des filières de traitement adaptées. En phase opérationnelle, les habitants engendreront également une production de déchet. Des aires de présentation des déchets seront positionnés en accord avec les services de Nantes Métropole.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve dans une zone de présomption archéologique. Toutefois, étant donné les anciennes activités du site, le risque de trouver des vestiges archéologiques est nul. Le projet vise une qualité architecturale et paysagère (étude des volumes, augmentation de la présence du végétal, ...). De plus le site n'est pas compris dans un périmètre de site inscrit/classé et de périmètre de monument historique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'opération est une requalification de site

Les volumes bâtis et la densité sont étudiés de manière à s'insérer au mieux dans le tissu urbain existant. Le projet paysager prévoit la protection des Espaces Boisés Classés, l'augmentation des surfaces perméables et la plantation d'arbres qui viendront améliorer la biodiversité à l'échelle locale.

Le projet prévoit également une régulation des eaux pluviales dans un secteur prioritaire avec une gestion d'une pluie cinquantennale sur l'emprise du projet. Le site actuel ne présente aucun système de rétention des eaux pluviales.

De plus, les eaux pluviales seront majoritairement gérées en aérien.

Les activités de jardins partagés informels occupant actuellement le nord du site seront relocalisées à l'ouest de l'opération et rétrocédés à Nantes Métropole.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'a pas d'impact majeur. Nous estimons que le projet doit être dispensé d'une étude d'impact. Les études menées lors de l'élaboration du PLUM et de l'OAP, qui ont permis la réalisation de ce projet, n'ont pas mis en avant de problématiques particulières.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera élaboré et transmis à la DDTM44.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 - Présentation Archi du prjet Annexe 6 - Etude Faune Flore Annexe 7 -Etude Phytosanitaire Annexe 8 -Inventaire Zone Humide Annexe 9 - Etude de circulation Annexe 10 -Etude de sol et de perméabilité Annexe 10 - Esquisse gestion hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 04/06

Signature

